

# Vous souhaitez devenir maréchal-ferrant ?

Ce qu'il faut savoir...

## L'environnement

Aujourd'hui, la filière cheval est la seule à fournir du travail au maréchal-ferrant. Depuis les dix dernières années, elle affiche une croissance régulière de 1 à 2%.

En 2006, elle compte 67 000 emplois pour 900 000 équidés.

L'activité de la filière cheval peut se décomposer en quatre domaines<sup>1</sup> :

- **les courses** avec 2 270 réunions par an sur 249 hippodromes (17 492 courses avec 217 887 partants). Le nombre d'entraîneurs est en baisse régulière de 3% depuis 10 ans ;
- **les sports et les loisirs** avec 1,5 millions de cavaliers (estimation) dont 523 619 licenciés à la FFE (Fédération Française d'Équitation, 4<sup>ème</sup> fédération sportive en France) majoritairement des femmes (78%) et des jeunes de moins de 18 ans (68%), 24 630 épreuves de compétition avec 679 799 partants (les 2/3 en sauts d'obstacles) et 6 397 établissements équestres (en augmentation de 22% en 10 ans) ;
- **le travail** (police montée, débardage, agriculture bio, chevaux territoriaux...), activité marginale mais bien dans le concept du développement durable, donc en hausse ;
- **la production de viande** dont la consommation a baissé de 58% en 20 ans.

## La profession

On estime à quelque 1700 le nombre de maréchaux-ferrants actifs, dont 1500 chefs d'entreprise et 200 salariés (fonctionnaires compris).

Ils sont représentés par deux organisations professionnelles patronales :

- la FNAR (Fédération Nationale de l'Artisanat Rural) [www.fnar.fr](http://www.fnar.fr)
- l'UFM (Union Française des Maréchaux-ferrants) [www.ufm.asso.fr](http://www.ufm.asso.fr).

Sur le plan européen, l'EFFA (European Federation of Farriers Associations) tente de rassembler la profession [www.eurofarrier.org](http://www.eurofarrier.org).

Localement, on note l'existence de quelques associations de maréchaux avec des objectifs variés.

Enfin, l'Institut de la Maréchalerie est un centre de ressources, de recherches et de formation pour le métier, et plus particulièrement pour son devenir [www.institut-marechalerie.com](http://www.institut-marechalerie.com).

---

<sup>1</sup> Sources [www.haras-nationaux.fr](http://www.haras-nationaux.fr)

## La formation

La formation initiale peut s'acquérir de trois manières :

- la formation scolaire (de 16 à 25 ans) dure deux ans. L'élève étant sous statut scolaire, il ne peut pas prétendre à une rémunération pendant ses stages en entreprise (maximum de 50% du temps de formation) mais il bénéficie des vacances scolaires ;
- la formation par apprentissage (de 16 à 25 ans) dure deux ou trois ans (selon les sites). Le contrat d'apprentissage que l'apprenti signe avec une entreprise est un contrat de travail, donc soumis à rémunération (% du SMIC) et aux dispositions relatives aux congés payés. L'apprenti passe 75% du temps à l'entreprise et 25% au Centre de formation d'apprentis (CFA) où lui sont enseignées les matières générales et professionnelles. Entrer en formation en apprentissage nécessite d'avoir trouvé une entreprise et d'être inscrit dans un CFA.
- la formation continue (de 18 à 60 ans) est concentrée sur une période de dix à seize mois selon les sites et le niveau du candidat. Elle se passe essentiellement en centre de formation, accompagnée toutefois de stages en entreprise en qualité de stagiaire, donc non rémunérée. Cette formation est payante mais elle peut faire l'objet d'une prise en charge financière partielle ou totale dans le cadre des différentes aides à l'emploi ou à la reconversion.

La formation initiale est assurée par les établissements publics et privés suivants :

| Nom   | Formation | Adresse                            | CP    | Ville                  | Téléphone      |
|---|-----------|------------------------------------|-------|------------------------|----------------|
| CFA-CFPPA de St Hilaire du Harcouët   | A – C     | Route de Fougères                  | 50600 | St Hilaire du Harcouët | 02 33 91 02 20 |
| CFA du Comminges  | A         | Rue des écoles                     | 31210 | Gourdan-Polignan       | 05 61 94 73 34 |
| CFA Chambre des métiers de l'Oise   | A – C     | 24 rue de l'Industrie              | 60000 | Beauvais               | 03 44 02 21 16 |
| CFA du LPA de Laval   | A         | 321 route de St Nazaire            | 53013 | Laval                  | 02 43 66 06 91 |
| LPA-CFPPA de Marseille  | S – C     | 89 Traversée de Parangon           | 13008 | Marseille              | 04 91 72 70 75 |
| LAP de Sury le Comtal   | S         | 1 rue du petit lavoir              | 42450 | Sury le Comtal         | 04 77 30 83 12 |
| LPA-CFPPA du Gers   | S – C     | Valentées                          | 32300 | Mirande                | 05 62 66 52 39 |
| LEGTA de la Lozère  | S         | Civergois                          | 48200 | St Chély d'Apcher      | 04 66 42 61 50 |
| LEGTA de la Meuse   | A – C     | 8 av. Kennedy                      | 55100 | Verdun                 | 03 29 86 10 42 |
| CFA – CFPPA de la Lozère  | A         | 1 av. des Martyrs de la Résistance | 48100 | Marvejols              | 04 66 32 73 99 |
| LEGTA les Vaseix  | S         |                                    | 87430 | Verneuil sur Vienne    | 05 55 48 44 00 |
| MFR   | S         | Route de Monéty / Loire            | 03470 | Saligny sur Roudon     | 04 70 42 22 76 |
| MFR   | S         | 41 rue G. Clémenceau               | 29230 | Landivisiau            | 02 98 68 02 24 |
| MFR   | S – C     | Site de Beauregard                 | 02260 | Clairefontaine         | 03 23 97 27 30 |
| LAP de St Cyran du Jambot   | C         | 1 route de Chatillon               | 36700 | St Cyran du Jambot     | 02 54 02 22 50 |
| Genech Formation  | C         | 28 rue Victor Hugo                 | 59810 | Lesquin                | 03 20 62 29 99 |
| A : formation par apprentissage                      S : formation scolaire                      C : formation continue |           |                                    |       |                        |                |

Pour plus de renseignements sur la situation de la formation initiale en maréchalerie, consultez :

*La formation initiale en maréchalerie,*  
Librairie du compagnonnage, 2 rue de Brosse 75004 Paris  
Tél : 01 48 87 88 14 [www.librairie-compagnons.com](http://www.librairie-compagnons.com)

Il existe deux diplômes de niveau V :

- le CAPA maréchalerie (taux de réussite moyen : 43%)
- le BEPA activités hippiques option maréchalerie (taux de réussite moyen : 76%) **supprimé ; donc plus proposé à la rentrée 2009**

Un diplôme de niveau IV :

- le BTM maréchalerie, 2 ans supplémentaires après le CAPA ou le BEPA uniquement en contrat d'apprentissage (taux de réussite moyen : 43%)

Un titre homologué au niveau III

- Un des meilleurs ouvriers de France (MOF) [www.mof.asso.fr](http://www.mof.asso.fr)

**Notons ici que la loi de 1996 oblige quiconque à vouloir pratiquer la maréchalerie à être titulaire d'un diplôme de niveau V.**

Stages divers, journées techniques, congrès professionnels, Internet, librairie spécialisée ([www.librairie-compagnons.com](http://www.librairie-compagnons.com)) et presse professionnelle ([www.farriersjournal.com](http://www.farriersjournal.com)) permettent aux maréchaux-ferrants de continuer à se former.

Les Compagnons du Devoir ne proposent pas de formation initiale en maréchalerie, mais un perfectionnement par le voyage comme salarié dans différentes entreprises au moins d'Europe.

## Les perspectives de carrière

### Les débouchés

À l'issue de sa formation initiale, le maréchal-ferrant peut :

- parfaire sa formation par le voyage et le compagnonnage [www.compagnons-du-devoir.com](http://www.compagnons-du-devoir.com)
- trouver une place salariée dans une entreprise de maréchalerie ou dans un établissement équestre [www.equiressources.com](http://www.equiressources.com), [www.fnar.fr](http://www.fnar.fr), [www.ufm.asso.fr](http://www.ufm.asso.fr)
- entrer à la forge de la Garde républicaine [www.garderepublicaine.com](http://www.garderepublicaine.com)
- trouver une embauche à l'étranger
- créer ou reprendre une entreprise (se renseigner auprès des Chambres des métiers).

### Les effectifs

Pour être occupé à temps plein, un maréchal doit avoir environ 210 chevaux à l'entretien (en sports et loisirs mais 140 en course). Les 900 000 équidés estimés n'ayant pas tous besoin d'un service maréchal régulier (poneys, chevaux d'élevage, en retraite, de viande...), la division de ce nombre par celui de maréchaux-ferrants ne donne aucune indication fiable. Aujourd'hui, les besoins quantitatifs semblent équilibrés, sauf peut-être dans deux types de clientèle : les particuliers pour des raisons de rentabilité et les courses par manque de formations spécifiques.

Cependant, quelques chiffres sont utiles à connaître :

- il y a en permanence entre 550 et 600 personnes en formation (toutes formations confondues)
- environ 280 personnes s'inscrivent chaque année à un examen de maréchalerie de niveau V.

En France, on forme en cinq ans autant de maréchaux qu'il faudrait pour renouveler toute la profession. Et pourtant, sur 100 personnes désirant devenir maréchal-ferrant, 34 trouvent et suivent

une formation initiale, 15 obtiennent un diplôme de niveau V, 5 poursuivent vers un niveau IV et 2 finissent avec le BTM (selon les chiffres de 2006, en hausse depuis pour les deux derniers).

## La pénibilité

La durée de vie professionnelle moyenne d'un maréchal-ferrant est aujourd'hui d'une vingtaine d'années. Pour beaucoup la reconversion semble inévitable. Les causes sont multiples :

- des déplacements importants (800 à 1000 Km/semaine)
- des tarifs souvent bas (prix de vente moyen HT d'une ferrure : 60 à 65 euros) qui obligent à tenir une cadence élevée ;
- des chevaux pas toujours bien éduqués et des conditions de travail souvent aléatoires.

Seulement 10 % des jeunes en formation pensent exercer jusqu'à la retraite.

## Quelques conseils...

Avant de se lancer en maréchalerie, il est préférable de :

- ◆ **ne pas négliger la formation générale.** Un bon bagage scolaire est nécessaire pour assimiler correctement la théorie professionnelle (anatomie, biomécanique, technologie...), travailler en équipe avec le vétérinaire, gérer son entreprise et se donner toutes les chances lors d'une éventuelle reconversion ;
- ◆ **être déjà au contact du cheval,** avoir un minimum de connaissance sur son comportement et être « attiré » sinon « passionné » par cet animal ;
- ◆ passer au moins une semaine complète avec un artisan maréchal-ferrant (obligatoirement avec une assurance adaptée) afin de mieux **connaître les réalités quotidiennes de l'exercice du métier ;**
- ◆ **s'assurer de n'avoir aucune incompatibilité physique ;**
- ◆ **comprendre que la maréchalerie d'aujourd'hui réclame des hautes compétences** pour pouvoir assurer le meilleur fonctionnement possible de l'appareil locomoteur équin par un travail approprié sur la boîte cornée.

Et plus encore avec

## L'institut de la Maréchalerie

48 quai Malakoff 44000 Nantes  
[im@compagnons-du-devoir.com](mailto:im@compagnons-du-devoir.com)  
[www.institut-marechalerie.com](http://www.institut-marechalerie.com)

Jean Mopin 06 26 48 02 77